

# ASSURANCE DU CRÉDIT FOURNISSEUR



- Sécuriser le paiement des crédits accordés aux acheteurs étrangers
- Faciliter l'escompte ou la cession du crédit fournisseur par une banque

## PME / ETI / GRANDS COMPTES FRANÇAIS EXPORTANT

- des biens d'équipements
- des ensembles industriels
- ou exécutant des marchés de travaux publics

## ASSIETTE GARANTIE

Montant en principal  
et intérêts de remboursement de la créance  
que l'exportateur détient sur le débiteur

## RISQUE COUVERT

Non-paiement

## CONTRAT COMMERCIAL

Part française  $\geq 20\%$   
ou Pass Export

## CRÉDIT $\geq 2$ ANS

## ACHETEUR

Privé, public, souverain

## TOUS PAYS

sauf exclusion PFE<sup>(1)</sup>

## FAITS GÉNÉRATEURS DE SINISTRE

- Commercial (carence et/ou insolvabilité)
- Politiques, catastrophiques et non-transfert

**QUOTITÉ GARANTIE : 95 %**

**ENTREPRISES CA < 300 M€ : 100 %**

## SIMULATEUR DE PRIME <sup>(2)</sup>

## DÉLAI CONSTITUTIF DE SINISTRE

Maximum 3 mois à compter de la date d'exigibilité de la créance impayée

Contactez  
votre direction régionale  
Bpifrance  
ou [Bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)  
Faites votre  
demande en ligne

<sup>(1)</sup> PFE : Politique Financement Export - <https://www.bpifrance.fr/politique-de-financement-export-et-mix-energetique>

<sup>(2)</sup> Notice calcul de prime consultable [ici](#)

Pour toute information supplémentaire, consultez la [fiche produit correspondante](#)